



probleme de succession qui dure

Par **VILLERS**, le **07/11/2010** à **19:28**

Ma mère est décédée en mars 2006

7 enfants dont un décédé je devais acheter sa maison

un vrai cauchemar

1)Le clerc de notaire autorise les travaux avant signature

2)un des héritier ne vient pas le prêt enclenché

3)Je prend un avocat gagne mon procès juillet 2008 un autre héritier décède mon neveu pendant la procédure (sa femme divorcée dit avoir renoncé au tribunal pour sa fille mineur et son fils majeur aussi)

4)Le notaire refuse d'appliquer le jugement

5)Je paye pendant 18 mois une assurance pour un prêt que je n'utilise pas finalement lassée j'achète une maison avec mon mari

6)Le notaire dit ne plus s'occuper de cette succession toujours en cours

on me dit qu'il aurait dû appliquer le jugement et n' a pas fait son travail

Ai je un recours?

Mme villers

Par **Domil**, le **07/11/2010** à **20:05**

Déjà un tiers ne peut pas renoncer pour la succession d'un enfant majeur et pour un enfant mineur, le parent doit avoir l'autorisation du juge des tutelles.

Tout dépend du jugement que vous avez obtenu